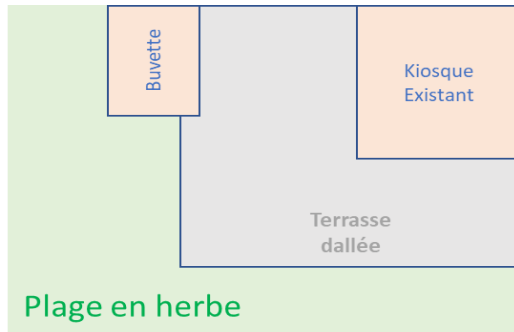


CAPITAINERIE
650 Route du Port – 74140 SCIEZ
04 50 72 60 33
port-de-sciez@wanadoo.fr
port-de-sciez.com



Cahier des Charges - Candidature - Convention d'occupation KIOSQUES DE LA PLAGE

Périmètre concerné :



PERIODE DE LA CONVENTION

Cette convention est envisagée pour une période de 3 ans, du **15 mars 2021 jusqu'au 14 mars 2024**.

Il est précisé que cette convention d'accord entre parties, déroge au statut des baux commerciaux conformément aux dispositions de l'article 3.2 du Décret n°53.960 du 30 Septembre 1953.

Activités et prestations souhaitées :

Le candidat aura pour mission d'animer le kiosque de la plage et de proposer à minima les prestations suivantes,

- **Restauration :**
 - Petite Restauration - Snacking
 - Boissons froides et chaudes
 - Glaces artisanales et italiennes
 - Crêpes – Gaufres – Chichis
- **Services complémentaires :**
 - Dépôt de pain
 - Presse locale.
- **Animation :**
 - Animer le kiosque au travers de jeux, concerts, ou concours afin de contribuer à la vie et au dynamisme du secteur.
- **Mode de paiement :**
 - Espèces
 - Carte Bancaire

HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverture quotidienne sur toute la période de la convention.

Les horaires d'ouverture devront permettre un accès matinal aux plaisanciers et devront participer au calendrier d'activité et d'animation, ces horaires pourront varier en fonction de la saison.

Description des locaux et espaces mis à disposition :

- **Un kiosque** d'une surface utile de **18 m²**, équipé de :
 - Une hotte ;
 - Une plonge ;
 - Eau chaude et froide ;
 - Electricité.
- **Un kiosque annexe d'une surface de : 10 m²** équipé de :
 - Une Plonge ;
 - Eau chaude et froide ;
 - Electricité.
- **Une surface dallée** faisant office de terrasse de 110 m² environ, dont 26 m² couverts.
- **Un espace de rangement** couvert et fermé de 2.90 m² et un espace clos mais non couvert de 10 m².

Le tout dépendant d'un bâtiment communal implanté sur une parcelle communale, figurant au cadastre de ladite Commune sous les références suivantes : -Section AE -N° 50 et 51 -Lieu dit "*Les Résidences de Songy*" et tel qu'il figure au plan annexé aux présentes.

MODALITES FINANCIERES :

Le candidat soumettra une proposition de redevance d'occupation en lien avec son projet pour la durée de la convention.

Une caution bancaire d'un montant de 5 000 € sera exigée à la signature de la convention.

Les paiements de la redevance suivront le calendrier suivant :

- Fin Juin : ¼ du montant annuel défini
- Fin Août : ½ du montant annuel défini
- Fin Octobre : ¼ du montant annuel défini

CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS PROPOSES A LA COMMISSION :

Prestation Restauration Rapide & Snacking	Projets Animations	Références du candidat	Proposition financière
35 %	35 %	10 %	20 %

Modalités pour candidater :

Les candidats devront fournir un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un dossier présentant le candidat et ses références ;
- Un descriptif de la petite restauration proposée ;
- Un descriptif des animations envisagées ;
- Les éléments administratifs et autorisations relatifs à la tenue de tels équipements ;
- La proposition de redevance d'occupation.

Délai de dépôt des candidatures :

Les dossiers devront être déposés au nom de M. Le Maire – Mairie de SCIEZ - 614 avenue de Sciez 74140 SCIEZ **avant le 19 février 2021 à 17h.**

Les réponses seront fournies aux différents candidats pour le 28 février 2021.